

## Procès-verbal approuvé

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DES DÉCOUVREURS, tenue le mardi 20 avril 2021, à 13 h 15, au Centre d'éducation des adultes du Phénix situé au 1088, route de L'Église, Québec, sur la plateforme Teams, et à laquelle il y a eu quorum.

### Sont présents :

DORE-MINEAU, Lisandre	représentant des groupes communautaires
MASSARO, Adeline	représentante du personnel professionnel
PELLETIER-BISSON, Raphaëlle	représentante des groupes communautaires
POULIN, Alexandre	représentant du personnel enseignant
ROBITAILLE, Micheline	représentante du personnel de soutien
TREMBLAY, Suzie	représentante du personnel enseignant

### Sont également présents :

Normand Lacasse, directeur  
Véronique Desgagnés, directrice adjointe

### Est absente :

Vivianne Robitaille, représentante du personnel enseignant

### Est invitée :

Lucie Guenette, gestionnaire d'établissement

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Lisandre Dore-Mineau ouvre l'assemblée virtuelle à 13 h 18 et procède à la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

## C.E.-90-20-21-396 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À la suite de la lecture de l'ordre du jour, monsieur Normand Lacasse ajoute le sujet *Sondage du budget de fonctionnement du conseil d'établissement* au point 8. Madame Raphaëlle Pelletier-Bisson propose l'adoption et l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 février 2021;
4. Suivi du procès-verbal de la réunion du 16 février 2021;
5. Intervention du public;
6. **Volet information :**  
Direction de l'établissement :
  - 6.1 Information de la direction
  - 6.2 Organisation scolaire et état des ETP

- 6.3 Calendrier scolaire 2021-2022
  - 6.4 État financier du budget 2020-2021
  - 6.5 Formation obligatoire des membres du conseil d'établissement
  - 6.6 Critères de sélection de la direction d'établissement
7. **Volet décision :**
- 7.1 Allocation des sommes pour les mesures du secteur jeune (adoption)
8. Autres sujets ou questions et demandes des membres;
9. Levée de l'assemblée.

**C.E.-90-20-21-397 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 FÉVRIER 2021**

Le procès-verbal du 16 février 2021 est présenté par Lisandre Dore-Mineau. Madame Micheline Robitaille, appuyée de madame Suzie Tremblay, propose l'adoption du procès-verbal et celui-ci est accepté à l'unanimité.

**4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 FÉVRIER 2021**

Aucun suivi n'est à faire au procès-verbal du 16 février.

**5. INTERVENTION DU PUBLIC**

Nil.

**6. VOLET INFORMATION**

Direction de l'établissement :

• **Information de la direction**

Monsieur Normand Lacasse fait le portrait de la clientèle au 16 avril pour les classes régulières et les classes virtuelles. Il expose les différentes activités du Centre, entre autres, la diplomation, le secteur jeune, le Service aux entreprises, les mesures et projets et survol les faits saillants du SARCA.

• **Organisation scolaire et état des ETP**

Monsieur Normand Lacasse mentionne que la situation de la Covid-19 a considérablement diminué le nombre d'élèves fréquentant notre Centre. Présentement, le Centre accueille 164 élèves de moins qu'au 15 février dernier. Le nombre d'élèves temps plein a aussi diminué de 55; ce qui représenterait une diminution de 16 % sur le budget du Centre pour l'année scolaire 2022-2023. Notons également que les entrées pour les nouveaux élèves ainsi que les tests de classement pour la francisation sont reportés.

• **Calendrier scolaire 2021-2022**

Monsieur Lacasse confirme l'adoption, lors de la rencontre du Conseil d'administration du 30 mars, du calendrier scolaire 2021-2022 présenté le 16 février dernier. Les prochaines semaines permettront de fixer les dates des entrées scolaires ainsi que les dates des rencontres pédagogiques et collectives.

- **État financier du budget 2020-2021**

Madame Lucie Guenette nous présente l'état financier du budget révisé au 6 avril. Elle souligne que les mises à jour se situent principalement au niveau des dépenses liées à l'engagement de nouvelles ressources enseignantes depuis janvier. La période de la Covid-19 a également engendré des dépenses technologiques afin de répondre aux besoins des élèves qui n'avaient pas d'ordinateur pour poursuivre l'enseignement à distance. Un léger déficit est donc envisageable au 30 juin.

- **Formation obligatoire des membres du conseil d'établissement**

Quelques membres ont déjà complété leur parcours de formation obligatoire offert par le ministère de l'Éducation. Comme nous devons déclarer que tous les membres ont bien complété leur formation, madame Nathalie Roy fera un suivi aux membres qui sont en cours de formation afin de confirmer l'information d'ici le 30 avril au Comité de gouvernance et d'éthique.

- **Critères de sélection de la direction d'établissement**

À la suite de l'actualisation des critères de sélection de la direction d'établissement, les membres ont approuvé la liste présentée et le retour de consultation a été fait au directeur général du Centre de services scolaire le 29 mars dernier.

## 7. **VOLET DÉCISION**

C.E.-90-20-21-398

### 7.1 **Allocation des sommes pour les mesures du secteur jeune (adoption)**

Monsieur Normand Lacasse nous informe que le MEQ a alloué trois mesures, pour le secteur jeune, totalisant la somme de 1 089 \$. Ce montant servira en totalité pour l'achat de matériel, la tenue d'activités, ainsi que pour répondre au besoin des élèves selon les objectifs des mesures pour les élèves du secteur jeune. Madame Raphaëlle Pelletier-Bisson propose l'adoption qui est acceptée à l'unanimité.

## 8. **AUTRES SUJETS OU QUESTIONS ET DEMANDES DES MEMBRES**

La direction générale a acheminé un sondage afin de s'assurer que le budget consenti au conseil d'établissement répond bien à la réalité et saura répondre aux besoins futurs de fonctionnement de cette instance. Comme le CEA est responsable de son propre budget de fonctionnement, aucune somme supplémentaire n'a été demandée.

C.E.-90-20-21-399

## 9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Adeline Massaro, que l'assemblée soit levée.

La proposition est résolue à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 14 h 29.